

ANNEXE 4 – CHARTE D'UTILISATION DE L'ESPACE : LE STUDIO

1) Description de l'espace et usages

Le studio est un espace ouvert intégré à la médiathèque Pierre-Moinot dédié à la pratique musicale.

Il comprend :

- Un ordinateur disposant d'une suite logicielle permettant la pratique musicale et l'enregistrement (Steinberg Cubase, Komplete 13, liste non exhaustive)
- Une carte son Scarlett Focusrite 3 18I20 pour l'acquisition audi
- Deux casques AKG K240MKII
- Un clavier NATIVE INSTRUMENTS KOMplete KONTROL S88 MK2
- Une guitare électrique Squier Stratocaster
- Une guitare basse électrique Sire Marcus Miller V3

L'espace "Studio" est dédié à la pratique en amateur. Les cours d'instruments donnant lieu à une tarification ne sont pas autorisés.

2) Modalités d'accès

Le studio est accessible sur réservation pour des créneaux d'une à deux heures maximum par jour. Pour réserver l'espace, il est nécessaire d'être inscrit au réseau des médiathèques de Niort Agglo. La carte internet proposée par le réseau des médiathèques peut permettre de bénéficier de cet espace.

Les réservations doivent être effectuées auprès du personnel de la médiathèque :

- par internet (formulaire de réservation)
- par téléphone
- à l'accueil de la structure

L'utilisation des mineurs est accompagnée obligatoirement d'une autorisation du tuteur légal. Tout mineur de moins de 11 ans doit être accompagné d'un adulte qui doit être présent dans la structure pendant toute la durée de la session.

Le studio est accessible aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Afin de garantir le bon usage du matériel, les sessions s'arrêteront 15 minutes avant la fermeture de la médiathèque.

Le studio pourra être utilisé pour des temps spécifiques d'animation par la direction des bibliothèques et de la lecture publique. Les usagers potentiels seront informés par voie d'affichage.

Les usagers du studio peuvent utiliser le matériel disponible sur place. Ils peuvent également utiliser sur place leurs propres guitares et basses qui restent sous leur responsabilité.

3) Règlement d'utilisation

Les utilisateurs s'engagent à remettre en configuration initiale le studio après chaque utilisation, à ranger et à laisser les salles en bon état de propreté après chaque passage.

Tout matériel appartenant à la structure endommagé pendant une séance de pratique doit être remplacé à l'identique par l'utilisateur responsable au moment des faits.

Le studio étant en prise directe avec les espaces publics, la pratique musicale s'effectuera au casque sauf indications contraires ou moments d'animation spécifiques.

4) Acceptation du présent règlement

Les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation.